

La fédération SUD Santé Sociaux lance une campagne pour oser dire NON aux attaques subies tous les jours par les personnels des secteurs sanitaire, médico-social et social.

OSONS DIRE NON !

Dans un MEPRIS TOTAL, les salariés de l'ensemble du secteur sanitaire, médico-social et social subissent un peu plus chaque jour la dégradation de leurs conditions de travail, les manques d'effectifs, la flexibilité accrue, la précarité avec remises en cause des statuts et des conventions collectives et l'individualisation des salaires dits «au mérite».

L'origine des attaques :

Les salariés des secteurs sanitaire, médico-social et social subissent les conséquences des choix politiques du gouvernement sur la Protection Sociale en général et la Sécurité Sociale en particulier.

Chaque année, à travers le vote du budget de la Sécurité Sociale et notamment de l'Assurance Maladie, le gouvernement et le parlement diminuent les moyens de tous ces secteurs non lucratifs. Cette politique est menée au nom des maîtrises de dépenses de santé et du déficit croissant de la Sécurité Sociale. C'est oublier que ce déficit est surtout dû au chômage massif, avec un gouvernement qui multiplie les cadeaux au patronat; exonérations de cotisations sociales, exonérations fiscales des heures supplémentaires par exemple, qui représentent plusieurs milliers d'emplois non créés.

Cela prépare aussi le transfert d'une partie du financement de la Sécurité Sociale vers les assurances privées.

Les conseils généraux diminuent leurs budgets action sociale prétextant leurs difficultés financières. L'Etat augmente leurs charges (transfert de compétences) sans donner les recettes en regard, créant ainsi des inégalités territoriales.

Cela leur permet aussi d'imposer la réduction du coût du travail par la stagnation des salaires et la remise en cause des statuts et des Conventions Collectives.

Cela entraîne une dégradation des conditions de travail par la compression des effectifs, les non remplacements, la déqualification des plateaux techniques. Une seule idée, travailler plus avec moins!

Cette réduction des coûts et cette mise en concurrence des établissements s'accompagnent de restructurations, de fermetures, de licenciements, et préparent la marchandisation de ces secteurs.

L'outil central de cette manœuvre est la loi HPST (hôpital, patients, santé, territoires). Cette Loi adoptée en 2009 contient toutes les dispositions à même de détruire notre système de santé et médico-social public et associatif en basculant le maximum d'activités hospitalières et médico-sociales rentables vers le secteur lucratif. C'est le rôle dévolu aux Agences Régionales de Santé (ARS) directement sous la coupe du ministère, qui ont tout pouvoir sur les établissements.

Malgré plusieurs luttes contre cette politique, le gouvernement sourd aux revendications légitimes des salarié-e-s et des populations, poursuit la mise en œuvre du programme du Medef, accentuant la casse de la protection sociale (retraite, assurance maladie, dépendance, etc.) et la destruction du secteur public et non lucratif.

Il est de la responsabilité des organisations syndicales des salarié-e-s du sanitaire et du social d'organiser les résistances, soutenir les luttes et entraîner un large mouvement unitaire autour d'une idée simple :



Union
syndicale
Solidaires

Fédération Sud Santé-
Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org
Paris, le 08/03/11



Dire NON! aux sous effectifs qui conduisent à la maltraitance institutionnelle.

Des effectifs suffisants de personnels qualifiés bénéficiant d'une formation permanente sont les mesures à mettre en œuvre pour éviter une usure professionnelle précoce. Cela permet de garantir la qualité de l'accueil, des soins et des prises en charge.

Le déficit en personnel dans les établissements est lié à la modification des études, aux non remplacements des personnels, aux restrictions budgétaires et concerne toutes les professions.

Par ailleurs, obtenir un véritable plan d'urgence est nécessaire afin d'éviter le développement de «déserts» sanitaires et sociaux.

ET UNE CUILLER POUR...

Yves Louise, Micheline, Jean, Luigi, Jacques, Piotr, René, Nicole, Fabienne, André, Augusto, Luc, Odette, Emiliano, Jules, Françoise, Pierre, Paulette, Amédée, Luc, Odette, Emiliano, Jules, Léon, Raymond, Marc, Rose, Jacques, Victoire, Bernard, Yvette, Bernar, YVES, LEON, LUC, ODETTE, EMILIANO, JULES, FABRIEN, FRANCIS, LEON, YVES, JOSEPHINE, LUC, ODETTE, EMILIANO, JULES, YVES, LOUISE, MICHELINE, JEAN, LUCETTE, LUIGI, JACQUES, PIOTR, RENÉ, NICOLE, FRANÇOISE, PIERRE, PAULETTE, ALPHONSE, AMÉDÉE, LUC, ODETTE, EMILIANO, JULES, LÉON, RAYMONDE, MARC, ROSE, JACQUES, VICTORINE, BERNARD, YVETTE, BERNAR, JOSÉPHINE, LOUIS, CÉCILE, BRUNO, SIMONE, JOSEPH, VIRGINIE, PAUL, MARIA, GU

Le sous-effectif conduit à la maltraitance institutionnelle !

EFFECTIFS, FORMATION, QUALIFICATION, SONT DES SOLUTIONS !

OSONS DIRE NON santé sociaux sud

Dire NON! aux rappels téléphoniques à domicile au détriment du repos.

Dans les établissements de Santé comme dans les établissements médico-sociaux et sociaux, le sous effectif chronique ne favorise pas une gestion sereine des plannings et de l'organisation du travail.

Les plannings sont bouleversés au moindre arrêt maladie ou départ en formation. Les repos hebdomadaires ne sont même plus respectés, particulièrement dans le sanitaire, où l'obligation de continuité des soins amène les responsables de services à rappeler le personnel à domicile, au mépris des règles élémentaires du droit et de la sécurité.

Pour les personnels présents au moment d'une absence imprévue d'un salarié, c'est trop souvent des heures en plus, des amplitudes de travail et de repos quotidien non respectées, au détriment de l'équilibre personnel et de la vie familiale...

Le rappel à domicile est prévu. Cela s'appelle des astreintes, il y a un cadre légal qui les organise et elles doivent être rémunérées.

Les repos sont un droit et les salariés n'ont pas à justifier leur refus de les déplacer.

MENOTTES-PHONE

OSONS DIRE NON santé sociaux sud

Rester pendant ses repos à disposition de l'employeur, s'appelle une astreinte.

Elle est réglementée et doit être rémunérée, c'est la loi. Faisons la respecter !

Dire NON!, à la restriction de la liberté de parole.

Quand on veut dénoncer les mauvaises conditions de travail, une seule réponse TAIS TOI et BOSSE !

Quand on veut alerter sur le fait de ne plus pouvoir exercer sa profession dans les règles de déontologie, de ne plus pouvoir prendre en charge les patients, les usagers et leur entourage correctement, la réponse ne tarde pas sous forme de menaces de sanctions ou de pressions psychologiques.

C'est une atteinte à la liberté de parole pour les salarié-e-s qui s'étend aussi aux organisations syndicales. Les élu-e-s du personnel, les délégué-e-s ont de plus en plus de mal à exercer leur mandat : refus d'absences pour siéger ou se réunir, refus de formation, remise en cause des délégations sans oublier la « criminalisation » de l'action syndicale.

TAIS TOI ET BOSSE !

OSONS DIRE NON santé sociaux sud

LIBERTÉ DE PAROLE ET VIE SYNDICALE ? DES DROITS ! FAISONS LES RESPECTER.

Dire NON! aux bas salaires et à l'individualisation des rémunérations.

Depuis plus de 10 ans les pertes de pouvoir d'achat sont continues (20%), les salaires stagnent. Le mécontentement sur les salaires est très largement partagé par tous les salarié-e-s de la fonction publique comme du privé.

Les plus bas salaires dans les établissements de santé, médico-sociaux, sociaux publics et privés sont aujourd'hui en dessous du niveau du SMIC et font donc l'objet de mesures de rattrapage continues...

Parallèlement les patrons publics ou privés mettent en œuvre de nouvelles politiques salariales qui favorisent l'individualisation des salaires, c'est le salaire au mérite!

Ces politiques salariales injustes s'accompagnent aussi de méthodes de gestion des personnels infantilisantes qui contribuent à l'isolement des salarié-e-s et leur mise en concurrence et qui engendrent de la souffrance au travail avec les pires conséquences sur le plan de la santé physique et psychique. Il faut dire non à toutes les mesures qui contribuent à diviser les salarié-e-s, à les opposer.



Dire NON! à la précarité dans l'ensemble des secteurs.

Aujourd'hui dans les hôpitaux comme dans les établissements médico-sociaux 20% des salarié-e-s sont des précaires.

Un salarié sur 6, soit 150 000 agents, sont contractuels dans la fonction publique hospitalière. On est loin de la fonction publique symbole de sécurité de l'emploi.

Dans le sanitaire privé associatif ou lucratif, dans le médico-social les contrats en CDD se multiplient et avoisinent les 15%. Les temps partiels imposés sont autour de 25% et concernent surtout les femmes qui sont les plus touchées par la précarité.

1/6 des salarié-e-s du social dépendent de petits établissements sans conventions collectives.

La précarité, toutes professions confondues, est entretenue par les directions qui bénéficient ainsi de personnels corvéables à merci, tenus d'être dociles s'ils veulent sortir de la précarité.



Dire NON!
aux pertes du droit aux congés.

Prendre trois semaines de vacances l'été devient une gageure alors que c'est la loi dans le public comme dans le privé.

Dans la fonction publique hospitalière, le droit est de prendre trois semaines consécutives de juin à septembre (décret n° 2002-8 du 04 01 02 art 2).

L'article L 3141-18 du Code du Travail prévoit l'obligation de 2 semaines consécutives de mai à octobre mais de nombreuses conventions donnent l'obligation de trois semaines.

De plus en plus d'établissements publics et privés appliquent les règles minimales du code du travail ou du statut.

Là où il y avait quelques acquis et avantages en matière de congés, ces derniers sont systématiquement attaqués dans le cadre des révisions des accords collectifs dont les accords RTT, conventions collectives ou statuts...

Les heures supplémentaires effectuées en nombre dans pas mal de secteurs ne peuvent plus être récupérées car elles se chiffrent en semaines de récupération.

Le refus de se taire, le droit de ne plus subir doit être collectif.

En conclusion OSER DIRE NON:

- ◆ C'est éviter la dégradation des conditions de travail
- ◆ C'est revendiquer le droit de travailler dignement dans le respect des personnes et de la qualité du service rendu
- ◆ C'est revendiquer ses droits et résister au quotidien
- ◆ C'est s'organiser collectivement pour retrouver une solidarité et un pouvoir face à nos directions.

Oser dire NON tous les jours
c'est imposer un changement de politique dans nos établissements.

*Les sections syndicales SUD sont à votre disposition pour organiser cette action.
Cette campagne s'adresse à tous les salariés, du sanitaire, du social et du médico-social.*

BESOIN DE VACANCES CET ETE ?
MAIS ON VOUS A FAIT COMPRENDRE QUE
POUR DÉCROCHER LA CLASSE SUPERIEURE
IL ALLAIT FALLOIR ETRE ARRANGEANT.



3 SEMAINES L'ETE,
C'EST UN DROIT !
FAISONS LE RESPECTER.

netter graphique SUD CHH Orléans